



n° 36
été 2013
ipns

Barcinfos

chroniques de la commune



Le Conseil Municipal est composé de : Brigitte BRICOUT, Jean CRUZ, Grégoire DELABRE, Marianne DELPRAT, Christian EVEQUE, Patricia FAGOT- GANDET, Bruno HEMERY, Patrice JOLY, Nicole MAGALLON, Agnès PISSY.

.....
CONGÉS D'ÉTÉ
La Mairie sera fermée du 3 au 26 août.
En cas d'urgence, appeler le 06.81.33.84.15
Bon été à tous
.....

BARCILLONNETTE a son site internet

Puisque nous sommes enfin raccordés à l'ADSL, la commune se dote d'un site internet sur lequel nous efforcerons de vous communiquer les informations au plus vite.

Christian PIETAIN, récent Barcillonnettois très impliqué dans la vie associative, et qui vient de créer son entreprise de services internet, s'est gracieusement proposé pour réaliser ce site. Cela représente beaucoup de travail dont nous lui sommes très reconnaissants et dont nous le remercions vivement.

En tapant « barcillonnette.fr » sur votre moteur de recherche vous aurez accès :

- * Aux infos de la mairie : Actualités, Démarches avec les liens pour télécharger les formulaires dont vous avez besoin, BarcInfos pour retrouver les parutions antérieures.
- * La rubrique Vivre à Barci vous permettra d'accéder :
 - aux infos des animations et programmes des festivités proposés par le Comité des Fêtes, l'Association l'œil rond, la bibliothèque, le Ranch
 - aux infos de l'école et du collège par liens internet
 - aux informations sur les activités présentes à Barci (professionnels, nous vous proposons de faire connaître votre activité sur cette page, contactez nous).

- * En page Agriculture sont listés les agriculteurs locaux et leurs productions. Nous y mettrons également, au fur et à mesure des parutions, les infos qui les concernent plus particulièrement.
- * En page Tourisme, les liens vers les hébergements touristiques.
- * La galerie photos vous remémorera quelques souvenirs des dernières animations et vous pourrez partager les images récentes
- * Vous pourrez également vous abonner à la newsletter du Comité des Fêtes,
- * Vos réactions et suggestions seront les bienvenues grâce au formulaire de contact.

Alors guettez sur votre moteur de recherche :
BARCILLONNETTE.FR

Pour ceux qui n'ont pas internet chez eux, rappelons qu'un accès vous est offert à la bibliothèque aux heures d'ouverture (le vendredi de 17 à 19 h).

Quant à ceux qui ne « surfent » pas du tout, ils pourront toujours recevoir notre feuille d'infos sur son format papier.

Et pour être certains d'avoir les nouvelles toutes fraîches, un formulaire d'abonnement vous signalera par mail qu'il y a du nouveau sur le site. Bonne navigation!

**Christian PIETAIN**
WEB-PRODUCTION
Création de Sites & Blogs
Formations, Télé-Travail
06 60 47 19 12
www.web-production.fr
web.production05@gmail.com
Le Village - 05110 Barcillonnette

Encore merci à Christian pour son dévouement et le temps qu'il passe au service de la Commune.

DÉLIBÉRATIONS du 1er semestre

- Comptes Administratifs 2012 Commune et CCAS
- Budgets 2013 Commune et CCAS
- Indemnités du receveur
- Vote des Taux - TH, TF, TFNB et CVAE
- Subventions aux Associations
- Prix de l'eau
- Mise à jour des Règlements de Service de l'Eau et de l'Assainissement
- Admission en non-valeur de petites sommes irrecouvrables
- Candidature SAFER
- Modification de statuts de la CCTB concernant le projet de Gendarmerie.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Début 2012 a eu lieu le recensement de la population. Après le contrôle de l'INSEE, 141 personnes ont répondu à l'enquête et 109 logements ont été répertoriés dont 48 logements occasionnels, vacants ou secondaires.

Le recensement est un outil d'aide à la prévision économique. Outre le nombre d'habitants, on peut ainsi connaître leur âge, leur profession, leurs conditions de logement, de déplacements domicile-travail ou domicile-études, les modes de transport. Pour la commune, le nombre d'habitants et la répartition territoriale déterminent d'une part les équipements nécessaires et d'autre part le montant des dotations reçues de l'Etat.

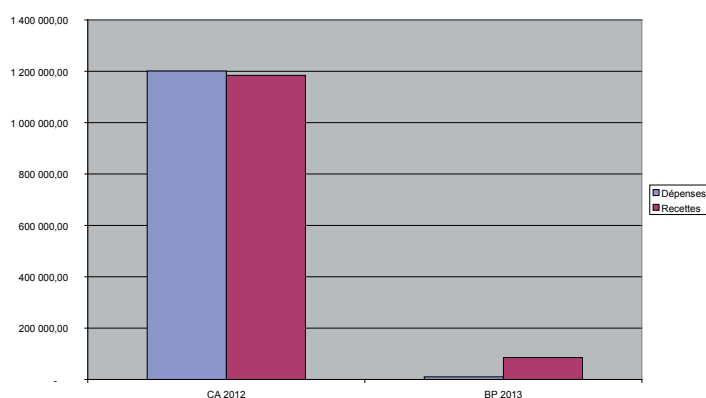
Les Comptes Administratifs et le Budget Prévisionnel

Les comptes publics sont séparés en deux sections: le fonctionnement et les Investissements. Chaque année le Conseil décide des dépenses qu'il envisage et des recettes qu'il prévoit pour chacune des deux sections, c'est le «vote du budget prévisionnel». Dans le courant de l'année, les dépenses ne peuvent être engagées que si elles ont été prévues au «BP». En fin d'année, les Comptes Administratifs (CA) après contrôle, sont soumis à l'approbation du même conseil.

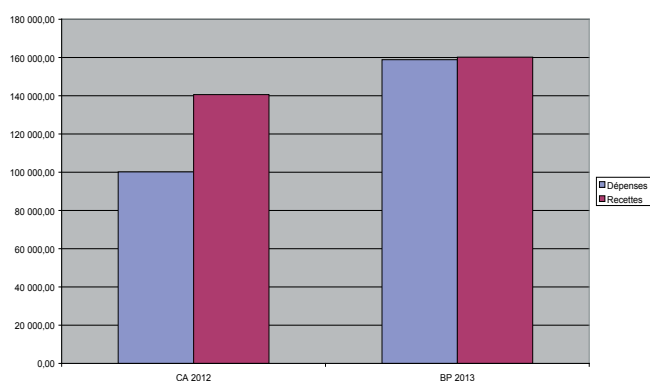
Les tableaux ci-contre présentent pour chaque section le comparatif entre les réalisations de l'année 2012 et les prévisions de l'année 2013.

Les forts investissements sur l'année 2012 correspondent à la rétrocession des réseaux d'assainissement qui avaient été confiés en Maîtrise d'Ouvrage Délégée à la CCTB. Celle-ci a, pour le compte de la Commune, enregistré les dépenses et recettes pour cette opération durant tout le temps de sa réalisation. Puis a rétrocédé à la Commune l'ensemble de l'opération en 2012. Pour 2013, quelques opérations d'investissement sont prévues (murs de soutènement, protection de la ressource en eau,...). Au niveau du Fonctionnement, les dépenses sont toujours surévaluées dans un BP et doivent obligatoirement être équilibrées par rapport aux recettes prévues.

Investissements CA 2012 et BP 2013



Fonctionnement CA 12 et BP 13



Le service civil national

Engagement volontaire au service de l'intérêt général, le SERVICE CIVIQUE NATIONAL, est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans sans condition de diplôme, sur une durée de 6 à 12 mois, pour une mission d'au moins 24h par semaine.

Le service civique n'est pas incompatible avec la poursuite d'études ou un emploi à temps partiel, il s'effectue auprès d'un organisme agréé, sous la responsabilité d'un tuteur dans 9 grands domaines d'intervention : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.... permettent au volontaire d'acquérir une véritable expérience et des qualifications intéressantes pour sa formation. De plus, durant la période de service civil, le volontaire reçoit une allocation de l'Etat et bénéficie d'une couverture sociale.

Pour en savoir plus et/ou pour postuler : www.service-civil.gouv.fr ou contacter les services de la Préfecture.



ÉCOLE

INSCRIPTIONS

Les inscriptions à l'école de La Saulce pour la maternelle petite et moyenne section et à l'école de Lardier pour la Grande section maternelle, les CP, CE et CM se font auprès de la mairie qui relatera vos demandes. Quelques documents à fournir : copie du livret de famille, copie du carnet de vaccinations, justificatif de domicile. Pour les enfants précédemment inscrits dans une autre école joindre également le certificat de radiation fourni par l'école précédente.

Le compte rendu du Conseil d'école de Lardier est paru. Consultable sur le site de l'école (lien sur le site de Barcillonnette - Vivre à Barci - Nos enfants)

TRANSPORT SCOLAIRE

Pour les nouveaux venus à l'école, le dossier de transport scolaire est à télécharger sur le site du Conseil Général. Un lien se trouve sur le site de Barcillonnette, page Vivre à Barci / Nos enfants.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Les cartables ont déjà fait leur apparition dans les rayons des supermarchés, il est aussi temps de penser aux horaires scolaires et de transport. La garderie de Barcillonnette est ouverte sur inscription annuelle et peut accueillir les enfants de 17h à 19h30 au plus tard. Il est également possible d'ouvrir le matin à partir de 8 heures - à mettre en place en fonction des besoins.

Sous la surveillance attentive de Philomène, les enfants reçoivent un goûter et peuvent jouer dans le jardin public, profiter de la salle communale et se détendre avec nombre de jeux. Ceux qui le désirent peuvent trouver un coin tranquille pour commencer les devoirs du soir. Les tarifs sont de 1€/h pour les enfants du village et de 2.50/h pour les habitants des villages alentour. Inscription ouverte en mairie.

ATELIER D'ANGLAIS

Cette année, tous les mardis soir, durant la garderie périscolaire et aux mêmes tarifs, un atelier de langue anglaise était proposé aux enfants par Clare HENDERSON notre concitoyenne, enseignante auprès de l'Alliance Anglaise. Un moment ludique pour se familiariser avec la langue. Pour la fête de Noël, les enfants avaient commencé à apprendre quelques chansons qu'ils ont offertes au public. En fin d'année, Clare a animé le dernier atelier uniquement en anglais sans aucune difficulté de compréhension pour les enfants. Cet apprentissage leur sera très bénéfique lorsqu'ils entreront en 6e et commenceront l'anglais écrit.

Eau

Depuis la pose des compteurs et l'instauration de la facturation au m³ en 2008, les tarifs de l'eau étaient restés inchangés en ce qui concerne la distribution. Le conseil avait donc demandé au Maire une étude des recettes et dépenses de l'eau. Par délibération du 3 mai 2013, a décidé de passer l'abonnement annuel de 30 à 40 € et le prix au m³ de 0.511 à 0.611€ afin de se rapprocher d'un équilibre des recettes et des dépenses.

Une « nouvelle » redevance Agence de l'Eau : la « redevance pour prélèvement sur la ressource »

Jusqu'ici, les petites communes comme la notre n'y étaient pas soumises, mais voici que l'Agence de l'Eau remet à jour ses fichiers et bat le rappel des redevables de toute nature inscrits à son programme n° 9. Les fiches nécessaires à la déclaration sont donc parvenues pour la 1^{ère} fois en mairie et sont dues à partir de l'année 2010.

De quoi s'agit-il ?

Selon les dispositions du Code de l'Environnement (Art, L213-10-9 et R 213-48-14), il est considéré que « *les prélèvements dans la ressource* »

- contribuent à faire baisser le débit des cours d'eau et le niveau des nappes au détriment des usages situés en aval ;

- perturbent la vie aquatique.

Pour atteindre le bon état des eaux d'ici 2015, il est donc essentiel d'atteindre un équilibre entre des ressources en eau limitées et les quantités prélevées. A travers la redevance pour le prélèvement d'eau, l'Agence de l'eau incite à économiser l'eau et réduire les gaspillages, afin de préserver le débit naturel des cours d'eau » (extrait du document de l'agence de l'eau),

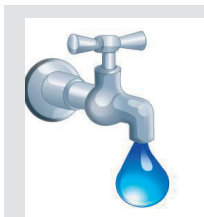
Au vu des consommations la Commune devra donc reverser environ 600 € par année à l'agence en sus des taxes déjà prélevées sur la consommation.

Le Conseil n'a pas souhaité appliquer l'arriéré 2010 et 2011 sur les factures mais dorénavant une participation intitulée « redevance prél/ressource » apparaîtra sur la base de la consommation annuelle.

Suite à cette nouvelle redevance, il a fallu modifier le logiciel de facturation. En résulte un retard sur l'arrivée des factures d'eau que vous avez dû remarquer. Elles seront très bientôt dans les boîtes à lettres.

BUDGET DE L'EAU 2012

Dépenses	Recettes
14 993,76	10 986,70



Les règlements de l'eau et de l'assainissement ont été mis à jour. Ils sont consultables sur le site internet de Barcillonnette et la version papier peut vous être remise en mairie sur simple demande.

PÉRIMETRES DE CAPTAGE

ENQUÊTE PUBLIQUE en cours sur le périmètre de protection du Captage du RIF

L'enquête publique s'est ouverte le 21 juin. Le dossier est consultable en Mairie. M le Commissaire-Enquêteur sera présent pour la clôture de samedi 20 juillet de 9h à 12h (ouverture exceptionnelle de la Mairie).

Abandon (temporaire) de la source de Combe Baisse

La source de Combe Baisse est très sujette aux pollutions, car proche de la surface. Réaliser la protection du périmètre de captage s'avérerait très coûteux pour la Commune car si la source lui a été cédée, les terrains qui la bordent ne sont pas sa propriété. De plus il aurait fallu redessiner la route pour éviter tout risque de contamination en cas d'accident au niveau du petit pont. Beaucoup de travaux pour peu d'eau !

Néanmoins cet abandon reste temporaire : le Conseil a soumissionné auprès de la SAFER pour l'acquisition de parcelles mises en vente dans le secteur de façon à pouvoir, dès que possible financièrement, refaire un captage un peu plus haut que l'actuel, avec périmètre de protection adéquat. En attendant, il est vrai que la surverse ne coule plus. L'eau part dans le torrent et les agriculteurs riverains peuvent, à condition d'en faire la déclaration auprès de la Chambre d'Agriculture, l'utiliser pour l'arrosage. Attention, selon les informations transmises par la Chambre, seuls les agriculteurs actifs peuvent en bénéficier.

Communauté d'Agglomération

Après maints recours concernant la création de la communauté d'agglomération du gapençais, un arrêté préfectoral crée la Communauté d'Agglomération du Gapençais incluant les communes de Gap, La Freissinouse et Pelleautier.

Rappel : le 26 décembre 2011, Mme la Préfète Francine Prime avait arrêté un schéma départemental de coopération intercommunale qui ne satisfaisait pas aux attentes des populations de la zone concernée et avait pour première conséquence de supprimer la CCTB. L'arrêté a été attaqué au Tribunal Administratif par des Communes qui ne pouvaient se retrouver dans la nouvelle organisation ainsi proposée.

La CCTB a été créée en 1992 et, en 20 années, a mis au point une méthode de travail et de coopération qui mutualise nombre de compétences que de petites communes ne pourraient mettre en place et entretenir seules : assistance aux communes ; maîtrise d'ouvrage déléguée ; Aménagement de l'espace ; Développement économique, social, emploi ; Technologies de l'information ; Environnement ; Ecole de musique ; Tourisme ; Sports Jeunesse ; Cours d'eau ; Voirie ; Secours Incendie. Autant de compétences, gérées en commun et qu'il aurait fallu remettre sur pieds dans une nouvelle structure.

Nombre de communes de la CCTB s'étaient prononcées contre le projet de schéma.

M le Préfet Jacques Quastana a finalisé le projet de Communauté d'Agglomération : la CCTB reste active et regroupera désormais 12 communes.

CASERNE DE GENDARMERIE

La CCTB a présenté aux Communes un projet de construction pour une nouvelle caserne de Gendarmerie à La Saulce demandant de se prononcer pour que construction et gestion relèvent de sa compétence. Le Conseil de Barcillonnette s'est montré défavorable au projet en l'état, non qu'il refuse l'idée d'une construction de nouveaux logements pour les familles et de bureaux plus spacieux, mais parce que ce type de projet est en règle générale porté par un office HLM ou par des promoteurs privés.

La construction endetterait la CCTB de 2 millions d'euros et gèlerait par là même tout autre projet nécessitant des subventions et ce pour des années. Quant à la gestion, si l'Armée s'engage à prendre en charge les loyers, ceux-ci sont bloqués et ne couvrent pas les dépenses. Aucun espoir de voir évoluer cette recette en fonction des évolutions de prix.

Ajoutant à cela que la CCTB voit partir deux communes (La Freissinouse et Pelleautier), qui se détachent pour rejoindre la Communauté d'Agglomération de Gap, et doit leur reverser la part qu'elles ont pris dans les investissements communautaires, le Conseil a expliqué sa décision aux autres Maires des communes de la Communauté de Communes, en rappelant la prochaine échéance électorale et insistant sur le risque de grever ainsi les budgets des futures équipes municipales.

Suite aux votes de l'ensemble des communes, le projet a été adopté par la CCTB par 10 voix pour et 4 voix contre.

LE SCOT

Schéma de Cohérence Territoriale

C'est un document d'urbanisme qui aménage le territoire de l'aire gapençaise sur une projection d'une vingtaine d'années avec comme objectif de structurer l'espace de vie en prenant en compte toutes les dimensions du quotidien des habitants. L'enquête publique s'est ouverte le 21 juin et sera close le 25 juillet à midi. Dossier consultable à la CCTB.

DECHETTERIE des PILES

Elle reçoit les encombrants, gros cartons, déchets végétaux, huiles de vidange.

Elle est ouverte 6 jours sur 7 : tous les après-midis de 14 à 18h plus les lundis, mercredis, samedis de 8h à 12h.

Pour les gros encombrants, un ramassage peut être effectué devant votre domicile le dernier mercredi de chaque mois sur demande de votre part au 04.92.54.27.29.

Un peu de bonne volonté et de participation de chacun contribueront au plaisir de tous.



RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ...

La Fête de Barcillonnette aura lieu samedi 20 et Dimanche 21 juillet. Le programme est en ligne sur le site.

Dimanche 12h : Apéritif offert par la municipalité

Samedi et Dimanche après-midi : Concours de boules

Soirée «mousse» avec DJ

... et de l'automne

Après JAZZ A LA LUNE qui a eu lieu le 6 juillet, deux rendez-vous proposés par l'association l'Œil Rond : en octobre, MEMOIRE DES PIERRES avec des projections vidéos sur les murs du village et une conférence de Gilles Clément le Dimanche après-midi et en Novembre, A CLOCHE'NOTES, concert classique dans l'église.

A noter, les enfants de l'école de Lardier ont participé très activement à la réalisation d'une vidéo sur le thème des légumes qui sera projetée sur les murs à l'occasion de Mémoire des Pierres. Merci à eux, aux enseignantes et à Jean Paul, Laure et Loli qui ont animé le projet.

COURSE AUTOMOBILE... spectacle et routes fermées.

Le 82e rallye de Monte Carlo passera à Barcillonnette le 17 janvier 2014 pour la spéciale Vitrolles /Espreaux / Faye.

Dès le mercredi, c'est sur Chateaufort que se déroulera la séance de mise au point.

Le jeudi 16/01 : départ de Gap, où sera installé le parc d'assistance dans les environs du stade nautique, route de la Luye vers Tallard, Monetier Alemont, Laragne par la D942, Eyguians, Orpierre puis Rosans vers Montauban sur l'Ouveze. Retour vers Gap par Barret sur Méouge, Laragne et la D942.

Le vendredi nous aurons droit à une spéciale dès 8h du matin à partir du Plan de Vitrolles - Vitrolles - Les Faysses - Barci - Châteaufort d'Oze, Savournon, Faye et retour par Tallard. Le même jour, à partir de 13h, re-passage par Vitrolles, Barci, Châteaufort d'Oze en direction de Sisteron.

Certains seront ravis, d'autres moins. En tout cas, ce ne sont pas les jours à choisir pour aller faire ses courses dans quelque direction que ce soit !

Sur le site du rallye de Monte Carlo : « Deux spéciales monumentales

Le vendredi commencera par deux monuments du rallye, deux spéciales non courues depuis une dizaine d'années : Vitrolles-col d'Espreaux-Faye (49,25 km) et Selonnet-col des Garcinets-Bréziers (22,75 km). Les concurrents reviendront à Gap, repasseront dans le col d'Espreaux, puis enchaîneront avec Sisteron-Thoard (36,70 km), via le col de Fontbelle, et Digne-Chaudon Norante (19,60 km) par le col du Corobin, en nocturne.»